

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS LES CONFLITS ARMÉS

Le cas rwandais

En quoi consiste le droit international humanitaire dans les conflits armés ? Pourquoi les instruments juridiques internationaux concernant les droits de l'homme manquent-ils d'une réelle effectivité dans leur application ? Le génocide rwandais peut-il être qualifié de conflit armé interne ? Quel doit être le rôle des Nations unies dans les situations de conflits ? Quel est l'impact réel en termes de sanctions du droit international humanitaire ? Est-il possible d'humaniser la guerre dont la logique profonde est la destruction de l'ennemi ? Autant de questions dont les réponses restent ambiguës.

La préoccupation majeure du droit international humanitaire est d'enlever aux conflits armés, qu'ils soient internes ou internationaux, leur caractère déshumanisant, à travers l'élaboration d'instruments juridiques visant à protéger les victimes de guerre et à sanctionner les responsables de faits particulièrement odieux.

C'est aussi un droit généreux s'il est appliqué et respecté. En temps de guerre, il assure aux personnes exposées aux hostilités la jouissance de droits consacrés par diverses conventions internationales telles que les quatre conventions de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977. Leur mise en œuvre épargnerait inéluctablement l'humanité tout entière de bavures telles que le génocide perpétré au Rwanda en 1994.



Sacké Kouyaté Kaba Diakité est née à Conakry (Guinée) en 1986. Diplômée d'un master 2 en Études diplomatiques approfondies de l'université Mohamed V de Souissi-Rabat, elle s'intéresse également à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de l'Homme ainsi qu'à la littérature.



ISBN : 978-2-296-55044-5

21 €



Harmattan  Guinée

SACKÉ KOUYATÉ KABA DIAKITÉ

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS LES CONFLITS ARMÉS
Le cas rwandais

Sacké Kouyaté Kaba Diakité

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS LES CONFLITS ARMÉS

Le cas rwandais

Préface d'Édouard Koudouno